

**OTIF**



**ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE POUR  
LES TRANSPORTS INTERNATIONAUX FERROVIAIRES**

**ZWISCHENSTAATLICHE ORGANISATION FÜR DEN  
INTERNATIONALEN EISENBAHNVERKEHR**

**INTERGOVERNMENTAL ORGANISATION FOR INTER-  
NATIONAL CARRIAGE BY RAIL**

---

**Secrétaire général**

**A 81-02/502.2010\***

**7 juillet 2010**

**AUX GOUVERNEMENTS DES ETATS MEMBRES DE L'OTIF**

---

Réunion commune RID/ADR/ADN  
(Genève, 13 – 17 septembre 2010)

\* Voir ECE/TRANS/WP.15/AC.1/119 du 8 juin 2010 et .../119/Add.1 du 5 juillet 2010 de la CEE/ONU

Par souci d'économie, le présent document a fait l'objet d'un tirage limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs exemplaires aux réunions. L'OTIF ne dispose que d'une réserve très restreinte.

Aus Kostengründen wurde dieses Dokument nur in begrenzter Auflage gedruckt. Die Delegierten werden daher gebeten, die ihnen zugesandten Exemplare zu den Sitzungen mitzubringen. Die OTIF verfügt nur über eine sehr geringe Reserve.

For reasons of cost, only a limited number of copies of this document have been made. Delegates are asked to bring their own copies of documents to meetings. OTIF only has a small number of copies available.

Nous avons l'honneur de vous inviter à prendre part à la Réunion commune de la Commission d'experts du RID et du Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses de la CEE-ONU qui aura lieu du **13 au 17 septembre 2010 au Palais des Nations<sup>1)</sup> à Genève (première séance : lundi 13 septembre 2010, à 10 h 00)**.

## **ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Citernes
3. Normes
4. Interprétation du RID/ADR/ADN
5. Propositions diverses d'amendements au RID/ADR/ADN
  - a) Questions en suspens
  - b) Nouvelles propositions
6. Rapports des groupes de travail informels
7. Élection du bureau pour 2011
8. Travaux futurs
9. Questions diverses
10. Adoption du rapport

\*\*\*\*\*

## **NOTES EXPLICATIVES**

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

Le premier point de l'ordre du jour provisoire concerne son adoption. La Réunion commune disposera également du rapport sur sa session de mars 2010 tenue à Berne du 22 au 26 mars 2010 (ECE/TRANS/WP.15/AC.1/118 - OTIF/RID/RC/2010-A et additifs).

---

<sup>1)</sup> Les délégués sont priés de remplir la formule d'inscription disponible sur le site de la Division des transports de la CEE (<http://www.unece.org/trans/registfr.html>) et de la retourner, au moins une semaine avant le début de la session, au secrétariat de la CEE, soit par courrier électronique ([laurence.berthet@unece.org](mailto:laurence.berthet@unece.org)), soit par télécopie (+41 22 917 0039). A leur arrivée au Palais des Nations, les délégués pourront obtenir une plaquette d'identification auprès de la Section de la sécurité et de la sûreté située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, prière de prendre contact avec le secrétariat par téléphone (ext 71252 ou 73271). Enfin, pour obtenir une carte du Palais des Nations, ou pour toute autre information utile, se rendre à l'adresse suivante : <http://www.unece.org/meetings/practical.htm>.

Il convient de rappeler les points suivants :

- a) À sa session de septembre 2009, la Réunion commune a élu M. C. Pfauvadel (France) et M. H. Rein (Allemagne) respectivement Président et Vice-Président pour 2010 ;
- b) Les documents publiés par le Secrétariat de l'OTIF en langue allemande (autres que les ordres du jour ou les rapports) portant la cote OTIF/RID/RC/ sont diffusés par la CEE-ONU en anglais, français et russe sous la cote ECE/TRANS/WP.15/AC.1/ suivis du même numéro de document. Par souci d'économie, les documents ne seront pas disponibles en salle. Les délégués sont priés de se rendre à la réunion munis de leur exemplaire des documents ;
- c) La documentation sera disponible sur le site web de la CEE-ONU (<http://www.unece.org/trans/danger/danger.html>) en anglais, français et russe et sur le site web de l'OTIF (<http://www.otif.org/gefaehrliche-gueter/geimeinsame-tagung-ridadrn/arbeitsdokumente.html>) en langue allemande ;
- d) La Réunion commune souhaitera éventuellement, si nécessaire, qu'un groupe de travail spécial se réunisse en dehors des heures de session plénière pour examiner les documents relatifs aux normes (point 3), conformément au mandat que la Réunion commune décidera ;
- e) La Réunion commune souhaitera éventuellement, si nécessaire, qu'un groupe de travail spécial se réunisse en parallèle pour examiner les documents relatifs aux citernes (point 2) après examen de ce point en session plénière ;
- f) La lecture du rapport (point 10) devrait avoir lieu le vendredi matin, 17 septembre 2010, sans interprétation.

## 2. Citernes

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/ <b>2010/39</b> (CENCC)	Systèmes pour additifs montés sur les citernes destinées au transport du No ONU 1202 huile de chauffe légère
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/ <b>2010/43</b> (Allemagne) + <b>INF.6</b> (Allemagne)	Section 1.6.3 – Examen des mesures transitoires
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/ <b>2010/49</b> (Italie)	Transport de tétrafluoréthylène stabilisé (UN 1081)

## 3. Normes

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/ <b>2010/54</b> (CEN)	Rapport du groupe de travail informel spécial sur les normes
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/ <b>2010/51</b> (CEN)	Rapport sur les travaux en cours

## 4. Interprétation du RID/ADR/ADN

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/ <b>2009/26</b> (Allemagne)	Vérification des dispositions du paragraphe 4.1.3.6.1 b)
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/ <b>2010/50</b> (Royaume-Uni)	Batteries au lithium au rebut

## 5. Propositions d'amendements au RID/ADR/ADN

### a) Questions en suspens

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2009/30 (EIGA)	6.2.3.9 : Marquage des récipients à pression rechargeables
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2010/24 (Royaume-Uni) + <b>INF.29</b> (Belgique) soumis à la session de mars 2010 + <b>INF.31</b> (Portugal) soumis à la session de mars 2010	Transport d'ammoniac en solution aqueuse en grands récipients pour vrac
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2010/34 (Autriche)	Texte supplémentaire sur les étiquettes de danger
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2010/40 (Allemagne)	Transport de réservoirs à gaz démontés de véhicules automobiles
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2010/41 (Secrétariat de l'OTIF)	5.3.1.7.2 - Plaque-étiquette pour matières radioactives
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2010/44 (Belgique)	Sols et déchets de construction ou de démolition contaminés par des PCB
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2010/45 (Roumanie) + <b>INF.3</b> (Roumanie)	Utilisation correcte des termes définis à la section 1.2.1
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2010/46 (ECMA)	Évaluation de la conformité des récipients à pression
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2010/56 (Suède)	Classification du carburant diesel, du gazole et de l'huile de chauffe légère de synthèse
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2010/57 (Allemagne)	Introduction d'une disposition simplifiant le transport du matériel médical contaminé

### b) Nouvelles propositions

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2010/53 (Belgique) + <b>INF.7</b> (Belgique)	Apposition des marques « matières transportées à chaud », « matières dangereuses pour l'environnement », « transport de marchandises dangereuses en quantités limitées » et du signal de mise en garde « sous fumigation »
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2010/55 (CTIF)	Indication d'un code d'action d'urgence sur les plaques-étiquettes RID/ADR
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2010/52 (Royaume-Uni)	Matières toxiques par inhalation

## 6. Rapports des groupes de travail informels

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2010/9 (Pays Bas) + ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2010/47 (Pays-Bas)	Rapports du groupe de travail informel sur la réduction du risque de BLEVE
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2010/48 (Allemagne) + <b>INF.9</b> (Allemagne) soumis à la session de mars 2010	Rapports du groupe de travail informel sur la périodicité des essais de cylindres

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2010/42 (Secrétariat de l'OTIF) + <b>INF.4</b> (Secrétariat de l'OTIF) + <b>INF.11</b> et <b>INF.11/Add.1</b> (Secrétariat de l'OTIF) soumis à la session de mars 2010	Rapports du groupe de travail informel sur la télématique
--	---

## 7. Élection du bureau pour 2011

La Réunion commune souhaitera éventuellement élire un Président et un Vice-Président pour 2011.

## 8. Travaux futurs

La Réunion commune souhaitera éventuellement prévoir l'organisation de l'ordre du jour pour la session de printemps 2011 (Berne, 21-25 mars 2011).

## 9. Questions diverses

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2010/10 (Allemagne)	Règlement intérieur de la Réunion commune RID/ADR/ADN : Article 38 (partage égal des voix)
<b>INF.5</b> (EASA)	Demande de statut consultatif de l'Association européenne des conseillers à la sécurité

## 10. Adoption du rapport

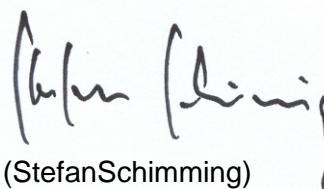
Conformément à l'usage, la Réunion commune adoptera le rapport de sa session sur la base d'un projet établi par le Secrétariat.

\*\*\*\*\*

## Facilités de circulation

Les délégués qui envisagent de voyager par train sont priés de s'adresser directement aux chemins de fer concernés afin d'obtenir d'éventuelles facilités de transport.

Salutations distinguées



(Stefan Schimming)  
Secrétaire général

## Copie de la présente est adressée :

- à titre d'invitation, aux organisations et associations internationales intéressées
- aux entreprises ferroviaires, en les priant de délivrer les facilités de circulation mentionnées ci-dessus.